Rapport annuel

SIAEP de la Région de PAYRAC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

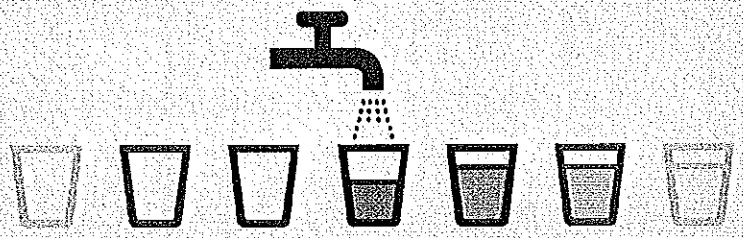

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SYDED

Document établi
le 21 juillet 2016

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Région de PAYRAC regroupe les communes de CALES, FAJOLES, GINOUILLAC, LAMOTHE-FENELON, LOUPIAC, MASCLAT, MILHAC, MONTFAUCON, NADAILLAC-DE-ROUGE, PAYRAC, REILHAGUET, ROC, ROUFFILHAC, SAINT-PROJET, SENIERGUES, SOUCIRAC et ST JULIEN DE LAMPON.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) PINSAC.

Le SYDED du Lot apporte son aide pour l'élaboration du RPQS.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 5 600 habitants.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2010. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2012	Adhésion de la commune de St Julien de Lampon.
2	01/01/2016	Prise en compte de la nouvelle réglementation "construire sans détruire" (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite "Grenelle II") : - Mise en place d'un guichet unique de répertoire des réseaux, - Gestion des DT et DICT, - Géoréférencement en classe "A" des équipements neufs ou renouvelés, des interventions sur le réseau (fuites, ...) et des investigations complémentaires.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la menuiserie, serrurerie, vitrerie, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des éclairages, des équipements électromécaniques, des équipements sanitaires, des installations électriques, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de téléalarme, du matériel de traitement

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Station de production de Pont de Rhodes FRAYSSINET		28 109	42 392	+50,81 %
Station de production Bas Service "Le Coustal" SAINT-JULIEN-DE-LAMPON (24)		30 626	35 249	+15,10 %
Station de production Haut Service "La Salvie" SAINT-JULIEN-DE-LAMPON (24)		21 578	32 830	+52,15 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	80 313	110 471	+37,55 %
Importations	453 760	449 854	-0,86 %
Total général	**534 073**	***560 325***	**+4,92 %**

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

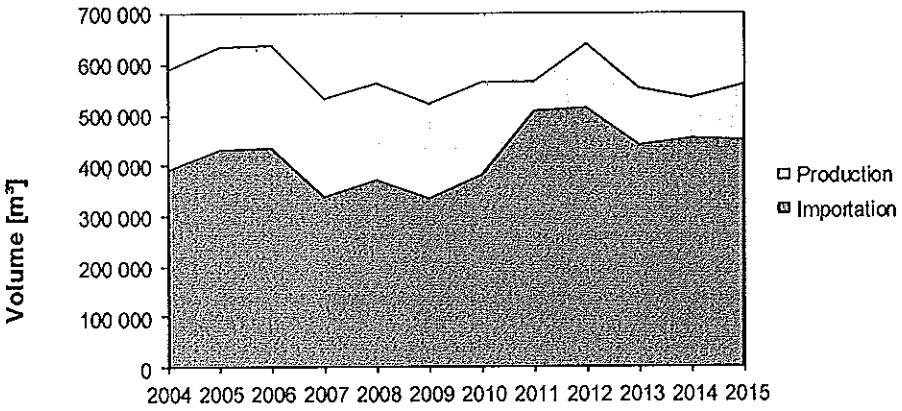

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnements	3 609	3 640	+0,86 %

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*

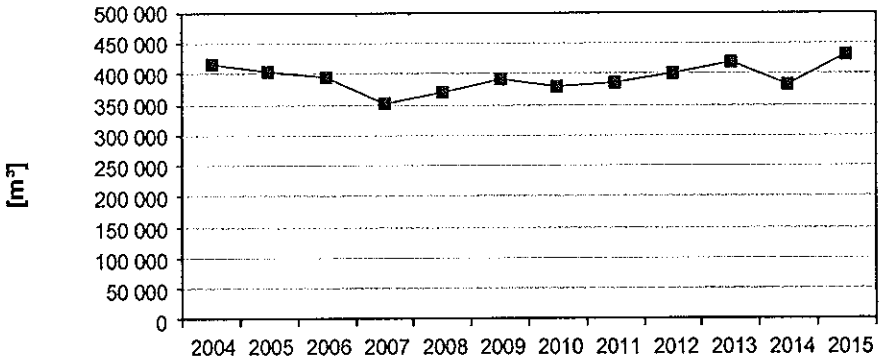

LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	339,0	340,4	+0,41 %

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,96	30,96	+3,34 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,3872	0,4000	+3,31 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,02	43,53	+1,19 %
	Abonnement syndicat de la Bouriane *	27,40	27,40	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8676	0,874	+0,74 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0121	0,0121	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,315	+1,61 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- ***Composantes de la facture d'un usager de 120 m³***

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Exploitant	76,42	78,96	+3,32 %
Collectivité	174,53	175,81	+0,73 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,45	1,45	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,80	+1,61 %
TVA	15,93	16,17	+1,51 %
Total [€ TTC]	**305,53**	**310,19**	**+1,53 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,52 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,58 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0026 €/l*

Répartition au 1er janvier 2016

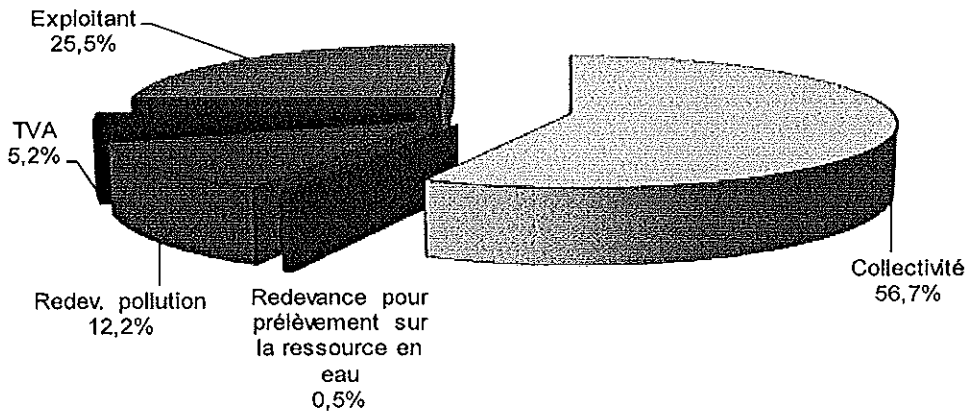

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	30	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	30	0	100 %	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Pont de Rhodes

	0%	aucune action
→	**20%**	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Puits de la Borne de Mareuil

→	**0 %**	aucune action

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**110**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Evolution du rendement du réseau de distribution

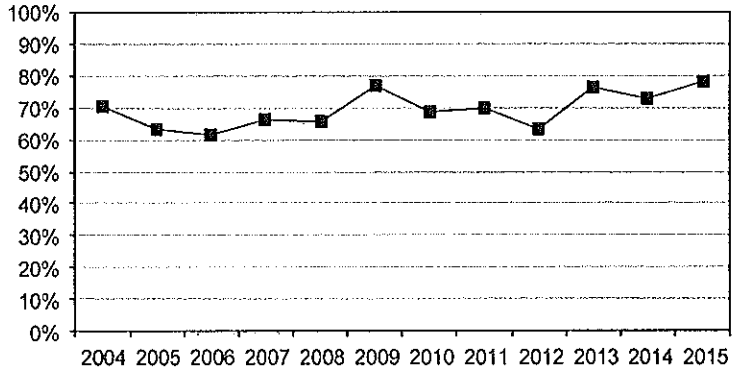

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau

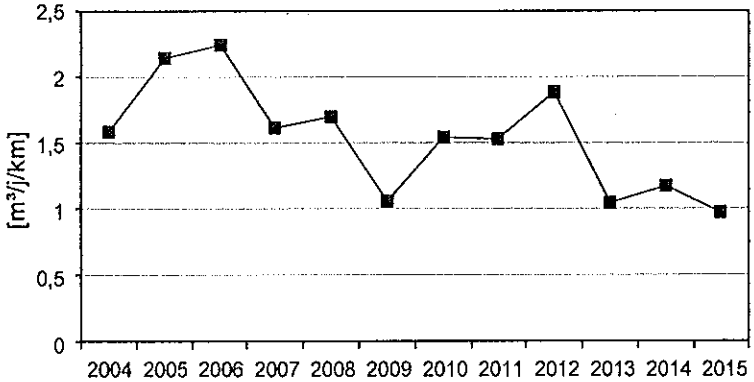

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,043	4	3,879	3,555	2,285

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 %
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Branchements	2014	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	10	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,06 %**	**0,00 %**

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	355 274,11 €	307 284,51 €
Remboursements au cours de l'exercice	65 052,38 €	59 877,75 €
dont en intérêts	13 850,45 €	11 888,15 €
dont en capital	51 201,93 €	47 989,60 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	175 472,79 €	183 368,73 €	191 737,43 €	221 563,29 €	216 253,74 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
54ème tranche : rénovation du réseau dans le bourg de Montfaucon. Année prévisionnelle de commencement : 2016.	85 000 €
55ème tranche : renforcement et réfection du réseau de Nadaillac le Rouge. Année prévisionnelle de commencement : 2016.	300 000 €
Connexion de réseau entre Nadaillac le Rouge et Saint-Julien-de-Lampon. Années prévionnelles de commencement (2016-2017).	500 000 €